



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS DE CONVOCATION

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, AVIS SPÉCIAL est donné par la soussignée, Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Françoise, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour être tenue le **mardi 12 décembre 2023 à 20h45** à la salle multifonctionnelle située au 559, rang 10 et 11 Est et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Quote-part 2024 du transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté
6. Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 – Amélioration du système de son de la salle multifonctionnelle
7. Avis de motion – Règlement #40-2023 concernant la taxation 2024
8. Période de question
9. Levée de l'assemblée

Donné à Sainte-Françoise, ce 7 décembre 2023.

Carine Neault, greffière-trésorière

### Certification de publication (articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 7 décembre 2023.

Carine Neault, greffière-trésorière